

POSTAL ADDRESS
Postbus 2475
3500 GL Utrecht
ADDRESS FOR VISITORS
Tiberdreef 4
3561 GG Utrecht
TELEPHONE
030 - 751 1260
FAX
030 - 751 1109
INTERNET
WWW.CNV.nl
E-MAIL
internationaal@cnv.nl

DÉPARTEMENT
CNV Internationaal
TÉLÉPHONE
030-7511260
E-MAIL
internationaal@cnv.nl

VILLE Utrecht DATE le 29 Mai 2020 NOTRE RÉFÉRENCE 1887/ NM VOTRE RÉFÉRENCEE

Object : Incarcération des cadres syndicaux de la CNT - Niger

Le Président de la République du Niger, Monsieur Mahamadou Issoufou

Cher Monsieur le Président.

Nous avons reçu la triste nouvelle de la mort prématurée et soudaine du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Protection Sociale, Monsieur Ben Oumar, suite au virus COVID-19. Nous tenons à vous présenter nos sincères condoléances pour la perte de votre collaborateur. Notre partenaire syndical, la CNT, a beaucoup travaillé avec le Ministre et garde un bon souvenir de lui.

Le 1er avril CNV International a rejoint plusieurs organisations civiles nationales et internationales en écrivant une lettre (voir copie en annexe) au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Protection Sociale en demandant la libération des représentants de la société civile emprisonnés suite à leur participation à la manifestation pacifique du 15 mars dénonçant des détournements de fonds publics.

Au cours de cette manifestation, qui avait été interdite la veille dans le cadre de la prévention du coronavirus - sans pour autant que la notification d'interdiction ne soit adressée à Tournons la page Niger, qui avait sollicité l'autorisation de manifestation -, de violents heurts entre la police et les manifestants ont occasionné la mort de trois personnes suite au déclenchement d'un incendie. Le Président du tribunal a décidé de les poursuivre pour « organisation d'une manifestation interdite », « incendie volontaire » et « homicides involontaires ».

Dans l'entretemps, CNV Internationaal a été informé de la libération récente et provisoire de trois représentants de la société civile, ainsi que de la poursuite de la détention provisoire de trois autres représentants, dont deux syndicalistes, pourtant tous poursuivis sous les mêmes accusations.

C'est dans ce cadre que CNV Internationaal fait un appel urgent aux autorités nigériennes en leur demandant de :

- 1) Procéder à la libération immédiate et inconditionnelle des défenseurs de droits humains, dont deux de nos collègues syndicalistes Halidou Mounkaïla et Moussa Moudy;
- 2) Mettre un terme à toute forme de harcèlement, y compris judiciaire, à l'encontre des trois défenseurs des droits humains et de l'ensemble des défenseurs des droits humains et militants de la société civile au Niger;
- 3) Respecter les libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique de la société civile nigérienne telles que stipulées, entre autres, dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et la Déclaration des Nations Unies sur les Défenseurs des Droits de l'Homme de 1998 ainsi que dans la constitution de la République du Niger de 2010.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Anneke Westerlaken

Présidente CNV Internationaal

Piet Fortuin Président CNV

Annexe:

Lettre de CNV/CNV Internationaal du 1 avril 2020 à Monsieur Ben Oumar, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Protection Sociale

Copie: CNT ITUC Africa/CSI Afrique ITUC/CSI

Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas